



Ce document contient la transcription textuelle d'une vidéo du MOOC « Environnement et développement durable ». Ce n'est donc pas un cours écrit au sens propre du terme ; le choix des mots, l'articulation des idées et l'absence de chapitrage sont propres aux interventions orales des auteurs.

Éthique environnementale et développement durable

Sylvie FERRARI

Maître de Conférences – Université de Bordeaux

Généralement, lorsque l'on parle du développement durable, on ne parle pas d'éthique environnementale.

- En effet, le développement durable n'est pas directement appréhendé dans une optique philosophique. Mon propos ici vise précisément à rapprocher ces deux notions.

L'éthique environnementale, c'est quoi ?

- En citant Aldo LEOPOLD, l'éthique environnementale est « une éthique chargée de définir la relation de l'homme à la terre, ainsi qu'aux animaux et aux plantes qui vivent dessus ».
 - Quels sont les questions qu'elle se pose ? Comment doit-on se comporter dans la nature ? Avons-nous tous pouvoirs sur elle ? Avons-nous des devoirs à son égard ? Mais aussi, est-ce que la nature a des droits ?
- ⇒ Par conséquent, si l'objectif de l'éthique environnementale est de questionner les fondements moraux des rapports qui s'établissent entre l'homme et la nature, elle analyse aussi les implications sociétales en termes de devoirs, d'obligations et de droits.

Le concept de développement durable défini dans le rapport Brundtland est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Quelles sont les implications de cette définition ?

- Tout d'abord, le bien-être des générations présentes ne peut être dissocié du souci de préserver le bien-être des générations futures.
- ⇒ On se situe dans une approche utilitariste, basée sur l'importance des besoins.
- ⇒ Cela pose la question de l'équité intra et intergénérationnelle dans l'accès et dans la répartition des ressources et des pollutions.

Le second point concerne la dépendance du développement à l'égard de la nature qui est portée par une vision de long terme et qui intègre la dynamique des systèmes environnementaux, écosystème et biosphère.

- Ces deux éléments font référence à un problème économique particulier qui est fondamental du point de vue du développement durable.
- ⇒ Il s'agit de traiter la répartition dans le temps des ressources environnementales et des impacts environnementaux résultant de certains usages de la nature sous la contrainte de satisfaire les besoins essentiels des générations successives.
- L'introduction de considérations éthiques dans cette problématique permet d'éclairer la nature des droits et des obligations qui s'établissent entre les générations successives pour bénéficier des ressources environnementales et pour réguler la dégradation dont elles peuvent faire l'objet.
- Ce faisant, l'éthique environnementale enrichit les enjeux associés au développement durable.
- ⇒ Cette perspective dynamique conduit à s'interroger sur le contenu de ce qui doit être transmis aux générations futures par les générations présentes.

On est donc amené à relier deux visions :

- une vision économique ;
 - et une vision éthique.
- Voyons d'abord la vision économique. On peut ici mobiliser deux approches du développement durable :
 - La première, qualifiée de faible, met l'accent sur le rôle joué par le progrès technique et par les possibilités de substitution entre les différentes catégories de ressources (ressources naturelles, techniques et humaines), dans le maintien, à long terme, du stock de capital de l'économie.

- ⇒ Le maintien de ce stock constitue la condition de durabilité faible du développement durable.
- ⇒ Seules les ressources naturelles, ici qui ont un prix, sont considérées, autrement dit les ressources marchandes.
 - La seconde, qualifiée de forte, considère que les substitutions entre les catégories de capital et l'implication du progrès technique sont limitées.
- ⇒ La règle de durabilité est plus contraignante car elle implique le maintien dans le temps du stock de ressources environnementales.
- ⇒ Ces ressources, qu'elles soient marchandes ou non, sont composées des ressources naturelles et des services environnementaux assurés par la biosphère et les écosystèmes à travers différentes fonctions écologiques.
- Concernant à présent la vision éthique.
 - L'approche de la durabilité faible considère un contenu minimaliste de la nature en ne prenant en compte que les éléments qui ont une valeur marchande et n'implique pas à leur égard de restriction particulière dans leur usage de la part des générations actuelles.
- ⇒ En effet, la durabilité du développement peut être assurée par la constitution d'un fonds de compensation provenant des rentes issues de l'exploitation des ressources épuisables et grâce aux progrès techniques, les générations futures pourront utiliser ce fonds pour compenser la diminution des stocks de ressources qui résultent des prélèvements actuels.
- ⇒ L'existence de transferts entre les générations repose avant tout sur les choix des générations présentes pour les générations à venir. Ce sont les préférences des générations présentes qui déterminent celles de leur descendance. La possibilité de transfert est légitimée par l'existence de droits entre les générations successives.
- ⇒ On s'inscrit ici dans une éthique environnementale anthropocentrique.
 - De son côté, la vision de la durabilité forte est marquée par la complémentarité qui existe entre les différentes ressources environnementales.
- ⇒ La préservation à long terme de ces ressources implique de poser des règles d'usage particulière.
- ⇒ Fixer par exemple un taux de prélèvement inférieur au taux de renouvellement pour les ressources renouvelables, remplacer des ressources épuisables par des ressources renouvelables ou encore, préserver totalement les éléments naturels critiques pour lesquels aucun substitut n'existe et dont la dégradation peut-être irréversible.

- ⇒ Ici, l'éthique environnementale est envisagée comme une forme d'expression particulière de l'équité entre les générations déclinée en termes environnementaux.
- ⇒ L'introduction d'obligations des générations actuelles à l'égard des générations futures va alors exprimer l'existence d'un intérêt généralisé dans l'équité intergénérationnelle pour assurer à long terme la conservation de la nature.
- ⇒ Ce ne sont donc pas les préférences des générations présentes qui déterminent les obligations intergénérationnelles.
- ⇒ On est ici en présence d'une éthique environnementale biocentrique où finalement la prise en compte des valeurs des éléments de la nature implique de réguler les actions humaines par la limitation des droits d'usage.
- ⇒ Norme de sauvegarde par exemple pouvant aller jusqu'à l'interdiction totale de tout usage.

Ainsi, l'éthique environnementale permet de définir des normes d'action, en accord avec les principes du développement durable, la préservation de la biodiversité ou encore le souci à l'égard des générations futures dans les choix économiques actuels.

- ⇒ Dans un contexte de changement climatique, il devient très urgent de la mobiliser.